



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 12 OCTOBRE 2016

Délibération N° B 16 / 079

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019

CONVENTION FONCIERE

**PIERREFITTE-SUR-AIRE – Friche urbaine en centre-bourg – Création d'un centre culturel – F
F09FD500019**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

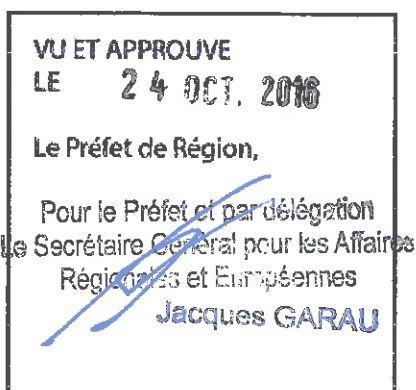
Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la communauté de communes entre Aire et Meuse souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise d'une friche urbaine en centre-bourg située sur le territoire communal de Pierrefitte-sur-Aire en vue de créer un centre culturel,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes entre Aire et Meuse annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 49 ares; le montant prévisionnel de l'opération est de 65 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes entre Aire et Meuse la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER